

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du SAMEDI 16 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non affranchies.

TURQUIE.

*De Constantinople, le 25 janvier (1).**(Extrait du Courier du Bas-Rhin).*

ON ne fait pas encore au juste ce qui a pu motiver la résolution prise par le grand seigneur d'envoyer le directeur-général des douanes à Bender, ainsi qu'un des membres du nouveau conseil d'état, Numan-Bey, à Ismaïl, avec ordre de remettre au plutôt les fortifications de ces deux places en état de défense. Si nous pouvions ajouter foi aux propos que nous tiennent quelques enthousiastes parmi les François qui se trouvent ici, il y auroit sur le tapis de vastes projets, des entreprises vraiment gigantesques en faveur de cet empire. Ces propos flatteurs avoient paru d'abord faire quelque impression sur l'esprit de plusieurs membres du divan; mais elle a été de courte durée, & il semble que la Porte Ottomane, en renonçant aujourd'hui à toute idée offensive, n'est occupée en ce moment que du système défensif, qui est celui qui convient le plus à sa situation. Il y a cependant des personnes qui s'imaginent voir quelque chose de contraire à ce système dans la permission qu'elle a accordée à M. Fonton de planter l'arbre de la liberté au milieu de la cour de son habitation; cérémonie qu'on a célébrée comme une espèce d'orgie, avec un tintamarre qui a fait dire aux Turcs que tous les François étoient devenus fous. Cependant cette permission ne prouve rien, puisque c'est dans le système de la Porte de ne pas se mêler des fêtes que les chrétiens célèbrent dans les faubourgs de cette capitale. Quant à la garde qu'on a accordée à M. Fonton pour ce jour-là, on l'auroit également accordée pour toute autre cérémonie, comme pour une simple affaire de police: ce qui paroît cependant un peu fort, c'est le bruit du canon qui tira 21 coups dans le canal; mais c'est une connivence que ces enthousiastes ont probablement obtenue à force de présents, par le moyen desquels on obtient tout dans ce pays-ci. On a observé que les François avoient ce même jour attiré à leur fête quatre Anglois, qui par-là avoient déplu beaucoup à leur ambassadeur. M. Fonton auroit souhaité qu'on eût entonné le *Te Deum* dans l'église à

cette occasion; mais l'archevêque s'y refusa constamment & parvint même à empêcher qu'aucun autre prêtre catholique ne le chantât à sa place; ainsi la fête se termina par un souper qui fut suivi d'un bal, sans préjudice de l'insalubrité; car les dames grecques de qualité qui y avoient été invitées, refusèrent de danser avec ceux qu'elles regardoient comme des *sans-culottes*.

SUEDE.

De Stockholm, le 19 février.

Le contingent de troupes pour l'armée de l'empire, à cause de la Poméranie, consistera en 300 hommes. Il a été ordonné aux états de prendre ces troupes chez le Landgrave de Hesse-Cassel, & de confier cette négociation au comte de Reuff, ministre impérial à Francfort, qui en fera les propositions, & rédigera les conditions.

Il y a quelques jours qu'une vieille femme de la campagne vint à grande hâte demander audience du régent; & l'ayant obtenue, elle se jeta aux pieds du duc, le conjurant, au nom de Dieu, de ne point se rendre à Upsal pour la célébration du jubilé de l'université, attendu qu'il y alloit de sa vie.

On s'est assuré de cette femme pour en avoir de plus amples éclaircissements sur cet avertissement.

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre particulière de Bruxelles, du 10 mars.

Les armées françoises se retirent de plus en plus. L'on avoit cru un moment qu'elles auroient tenu ferme dans les plaines au-dessus de Saint-Thron, d'autant mieux que les généraux assuroient que c'étoit une bonne position; cependant ils viennent de l'abandonner, & de faire retraite sur Louvain. Depuis hier soir le quartier-général est dans cette ville, & l'armée est postée sur les hauteurs qui la dominent. Quoique cette situation soit avantageuse, l'on doute que les François la conservent. Chaque jour il y a des combats sanglans entre les troupes ennemies, où l'avantage est tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre. Nous voyons ramener ici, à tout moment, des charriots chargés de blessés. Quant à la conquête de la Hollande, il paroît certain présentement qu'elle est renvoyée à des momens plus favorables.

Le général Dumouriez vient d'adresser une proclamation aux troupes, dans laquelle il les rappelle à leurs beaux jours, où les armes victorieuses des François chassèrent de la Cham-

(1) Nous choisissons cette lettre, parce que les faits y sont fidèlement racontés, & qu'on y reconnoît, malgré les efforts du gazetier pour prouver le contraire, que la cour ottomane est plus favorable aux François qu'à leurs ennemis.

pagne, avec une poignée de monde, de nombreuses armées aguerries : il les exhorte au courage, & à recevoir l'ennemi avec cette fermeté qui doit caractériser de vrais républicains. Dans quelques jours, dit le brave guerrier, je vous joindrai avec des armes, de l'argent & des renforts; & véritablement il est attendu ici demain matin.

Du 11 mars. Le général Dumouriez est arrivé hier au soir ici. Aujourd'hui au matin, il s'est rendu à la séance des représentants provisoires de cette ville : là, dans un discours énergique, il les a invités à l'union & à la fermeté qui convient à des républicains, au milieu des orages qui, de toutes parts, environnent la Belgique. Il s'est ensuite rendu à la place nationale, où toute la garnison étoit rangée en bataillon carré : il a montré aux troupes françoises la nécessité de fraterniser avec les Belges, & à se montrer dignes de la belle cause qu'elles défendent. Le brave Dumouriez va se rendre d'abord à la grande armée près de Louvain, pour en prendre le commandement en chef.

Le général Dumouriez, indigné des atrocités que le corps des sans-culottes s'est permis depuis quelques jours, en pillant plusieurs maisons & assassinant des prisonniers Autrichiens qui se trouvoient dans cette ville, les a cassés, & fera punir les plus coupables d'une manière exemplaire.

Extrait d'une autre lettre de Bruxelles, du 11 mars.

Ceux qui connoissent le peuple de ce pays-ci, n'ont jamais cessé d'être convaincus que ce n'est pas en ravissant brutalement toutes les antiques idoles, en heurtant sans ménagement tous ses préjugés, qu'on parviendra à l'élever à la hauteur de la révolution françoise; c'est par cette raison sans doute que le général Dumouriez vient d'ordonner, par une proclamation, au nom de la convention nationale, de rétablir dans les églises l'argenterie que des commissaires du pouvoir exécutif en ont fait enlever, (Cicépy, l'un des ces commissaires, a été arrêté par son ordre) & de défendre qu'il soit fait à l'avenir des enlevemens semblables; enfin que les habitans de ces provinces soient troublés en aucune manière dans l'exercice de leur religion.

Après avoir rendu justice aux Belges, le général leur défend, sous peine d'exécution militaire, de s'attrouper séditieux, & de se permettre aucune insulte contre les François qui ne sont & ne veulent être que leurs frères & amis.

Par une autre proclamation non moins importante, au nom de la convention nationale, le général considérant que les sociétés patriotiques ne doivent être que des associations dont la bienfaisance & l'instruction civile soient l'unique but, leur a fait défenses, sous peine de voir leurs portes claquemurées, de se mêler en rien des opérations militaires & du gouvernement.

Le général a fait encore une autre démarche qui n'est pas moins vigoureuse; il a dissous une légion qui s'étoit formée sous la dénomination de *légion des Sans-culottes*, & a chassé son commandant.

FRANCE.

De Paris, le 16 mars.

Quelques-unes de nos feuilles s'étoient empressées de donner hier les relations mensongères & exagérées sur la retraite de l'armée françoise, prises dans la gazette de Cologne, dans celle de Cleves, &c. Nous n'avons pas cru devoir les imiter, & nous avons attendu que les papiers étrangers nous offrisent des relations officielles; telle est celle-ci :

Relation authentique des premières opérations des armées combinées du duc Frédéric de Brunswick & du prince de Cobourg.

Ce fut le premier de mars qu'une partie de l'armée im-

periale, sous la conduite du général comte de Clairfayt, & le gros de cette armée sous les ordres du maréchal prince de Cobourg, ayant passé de grand matin la Ruhr, attaqua & força les postes retranchés que les ennemis occupoient près de Deunhoven & de Hoingen : dans ces deux attaques, les François perdirent environ 3 à 4 mille hommes, qui furent tués sur la place; 100 hommes seulement furent faits prisonniers, & l'on s'empara de toute leur artillerie, consistant en 14 canons. Le même jour, au soir, le duc de Wurtemberg, que le prince de Cobourg avoit laissé en arrière près d'Eichweiler, où l'ennemi s'étoit également retranché, ayant tourné ce retranchement, en délogea les ennemis & les poussa le lendemain jusqu'à Aix-la-Chapelle, que ces derniers furent forcés d'abandonner, en laissant en arrière plusieurs pièces d'artillerie. En même temps l'armée impériale s'étant réunie, avança jusqu'à Rosine, délogea les François de tous leurs retranchemens, & les obligea, dans la nuit suivante, de lever le siège de la ville de Maëtricht.

Le 3, il avoit été concerté que tous les postes avancés des ennemis seroient attaqués à la fois, le premier, près de Ruremonde, par une colonne sous la conduite du duc Frédéric de Brunswick-Oels; le second, près de Bruges, par une colonne commandée par le général-major comte de Goltz, & le troisième, près de Swalmen, par la colonne sous les ordres du lieutenant-général de Knobelsdorff. Mais le duc de Wurtemberg ayant appris le 2 au soir que les postes près de Kruchten & de Bruges avoient été abandonnés, & que les ennemis s'étoient tous repliés sur Swalmen, fit avertir le lieutenant-général de Knobelsdorff de ne point précipiter son attaque, vu qu'il viendrait à son secours en prenant l'ennemi à dos. En conséquence, M. de Knobelsdorff se mit en marche vers les dix heures du matin pour Swalmen, à la tête de son régiment, d'un escadron de cuirassiers, commandé par le colonel Velleier, & d'un escadron de hussards sous les ordres du major de Rottorf : en arrivant à l'ennemi, il l'amusa par un feu d'artillerie, pour détourner son attention du côté d'où le secours devoit arriver. En effet, le général-major de Goltz ne tarda pas de s'y rendre avec trois escadrons de hussards, les grenadiers & le premier bataillon du régiment de Kunitzky. Au-dessus de Swalmen, le lieutenant-général de Knobelsdorff avoit fait jeter un pont que le comte de Goltz passa avec tout son détachement, mais que le duc de Brunswick ne put atteindre, s'en trouvant trop éloigné.

Aussitôt que le comte de Goltz eût rangé son infanterie en ordre de bataille, il attaqua le village de Swalmen d'un côté, tandis que le général de Knobelsdorff s'y porta de l'autre. Le premier donna sur une barrière garnie de six canons & d'un obus; le lieutenant-colonel de Nivenheim, du régiment de Kunitzky, y perdit la vie à la première décharge, ainsi que plusieurs soldats du même régiment. Le général de Knobelsdorff ayant poussé à la tête de son bataillon de grenadiers jusques dans le village, se trouva vis-à-vis d'un retranchement d'où les ennemis ne firent qu'une seule décharge, ayant pris la fuite après avoir effusé une décharge générale dudit bataillon. Les ennemis eurent le tems d'emmener tous leurs canons par le pont établi dans le village, & dont la tête se trouva pallissadée, ce qui empêcha nos soldats de le passer en assez grand nombre à la fois; d'ailleurs, le château du maréchal de Hoenbroeck, occupé par 400 hommes, & le grand nombre de fossés dont les ponts avoient été rompus, empêchèrent notre cavalerie de poursuivre l'ennemi : il y avoit dans ce village au-delà de 3 mille François, dont plusieurs furent tués ou fabrés, tandis que le régiment de Knobelsdorff n'a pas eu un seul homme de blessé.

» Le corps de 8 mille hommes sous les ordres du lieutenant-général comte Latour, & destiné à se porter sur Ruremonde, ayant passé la Roer le 4, rencontra dans sa marche, près de Violdorf, un corps ennemi qu'il défit presque en entier, après qu'il se fût emparé de toute son artillerie consistant en 12 canons; plus de deux mille hommes de ce détachement furent tués sur la place; le reste qui pouvoit se monter à 500 hommes, se retira à Ruremonde. Le 5, il fut résolu de faire attaquer cette dernière ville par le corps du duc Frédéric de Brunswick-Oels, conjointement avec un détachement de l'armée impériale, commandé par le général Wenckheim; mais comme les ennemis avoient évacué cette place dans la nuit du 4 au 5, les Impériaux en prirent possession sans la moindre résistance. Le même jour, à cinq heures du matin, le lieutenant-général de Knobelsdorff, sur le bruit de quatre coups de canon qu'on eutent de loin, & qu'on prit pour des signaux donnés aux postes avancés des ennemis pour leur retraite, détacha une patrouille de hussards pour prendre langue; mais comme cette patrouille ne put se porter assez en avant, à cause que les ponts étoient rompus, le général y envoya quarante chasseurs avec quelques paysans pour rétablir ces passages, & s'y porta aussi-tôt lui-même à la tête d'un escadron de hussards, avec lesquels ayant poussé jusqu'à Ruremonde, il trouva cette ville occupée depuis deux heures par les troupes impériales ».

Autre relation officielle. — Traduction du journal de l'armée impériale des Pays-Bas, communiquée par le général prince de Cobourg, au général Wurmsler.

Du 1^{er} mars. « Aujourd'hui j'ai ouvert ma campagne; j'ai passé la Roer près de Juliers & Bivren, en chassant l'ennemi de ses postes & de ses quartiers de cantonnemens assez bien fortifiés; ma cavalerie s'est emparé de 15 canons, a fait plus de 2 mille Français, fait 300 prisonniers, & chassé le reste par de-là Hozzingue.

» J'ai l'obligation de cette victoire à S. A. R. l'archiduc, au comte de Clairfayt & au colonel de Mack.

» Notre perte est peu considérable, cependant assez sensible, parce que le colonel Pfortzheim, du régiment de Latour, a perdu la vie en s'emparant d'une batterie ».

Du 2 mars. « Ce matin l'armée a marché d'Altenhofen vers Rolduck; elle appuie sa droite sur Gellinkirchen, sa gauche sur Aix-la-Chapelle.

» L'ennemi étoit fortement retranché à Rolduck; mais il a décampé deux heures avant l'arrivée de nos troupes, sans attendre notre attaque. L'aile gauche de notre armée, sous le commandement de S. A. monseigneur le prince de Wurtemberg, a été obligée de s'emparer de vive force d'Aix-la-Chapelle, occupé par 6 mille hommes ennemis, qui, en cette occasion, ont perdu beaucoup de monde & plusieurs canons, le sauvant en outre avec beaucoup de précipitation. Les autres détails me sont encore inconnus ».

Signé, le prince de Cobourg.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

J'ai été souvent à portée de me convaincre de la véracité de vos correspondances; mais je viens de voir, & je vous prévins que celui que vous avez à Gènes ou en Corse, ne la partage pas, ou du moins s'en est cette fois étrangement écarté. Il est dit dans le n^o. du 10 mars de votre journal, article *Italie*, que la Corse est divisée en deux partis, celui de Semonville & celui de Paoli; que celui-ci a pour lui les habitans des villes, les gens riches & la très-grande majorité; que Semonville a beaucoup moins de partisans, dont la

plupart sont des aventuriers..... Il y a très-peu de tems que j'ai quitté la Corse, & ces jours derniers je me suis trouvé avec des personnes qui arrivent de cette île; ni ces personnes ni moi n'avons pu découvrir le motif & le fondement de votre récit. J'ai passé deux mois en Corse avec le citoyen Semonville, qui y est depuis trois mois & demi, attendant d'un moment à l'autre les ordres du ministre pour s'acheminer vers le Levant, & je vous déclare que la pensée & la possibilité de devenir en Corse chef de parti, sont bien loin de lui: il y vivoit, au contraire, extrêmement isolé, s'affligeant vivement d'y voir son zèle pour la chose publique enchaîné, & pressant, à chaque courrier, le conseil exécutif d'accélérer l'ordre de son départ, en lui représentant combien étoit pénible l'attitude que lui donnoit le contraste de son inutilité en Corse, avec l'état des affaires du Levant, qui exigeoit impérieusement la présence de l'ambassadeur.

Le ministre a cédé à une partie de ces instances. Semonville doit avoir maintenant reçu l'ordre de quitter la Corse, & je ne doute pas que bientôt on ne lui fasse parvenir celui de se rendre enfin à Constantinople, où l'on annonce qu'il a été nommé de l'Autriche, de la Prusse & de la Russie, son admission avec le titre d'ambassadeur de la république française vient d'être définitivement consentie.

Je ne puis pas vous donner des notions aussi précises sur la conduite de Paoli que je n'ai pas également connu, mais vous annoncez avec raison qu'il est à la tête d'un puissant parti. Des personnes qui le voient, & qui se disent bien instruites, ont assuré qu'à l'époque des prises de Longwy & de Verdun, Paoli, qui n'a ni pardonné à la France libre les torts avec lui de la France esclavé, ni oublié l'hospitalité qu'il reçut pendant vingt ans de l'Angleterre, avec une pension de deux mille livres sterling, avoit le projet d'enlever la Corse aux Français pour la livrer à Pitt. Depuis, on a dit, à Balthia même, qu'il avoit contrarié l'expédition de la Sardaigne. Il seroit difficile d'indiquer jusqu'à quel point ces reproches sont fondés.

Paoli est septuagénaire, sa santé est chancelante, sa tête est affoiblie: quels que fussent ses projets, ils seroient peu dangereux; si parmi les Corfues qui lui forment une espèce de cour, il n'en étoit pas quelques-uns dont l'attachement à la France est au moins suspect, & qui se servent habilement de l'immense popularité du vieux chef.

La convention nationale a embrassé, il y a un mois, la mesure la plus convenable, la plus adaptée aux circonstances, en décrétant l'envoi en Corse de trois commissaires pris dans son sein. Il faut voir le mal pour y porter remède.

J. D.

COMMUNE DE PARIS.

Du 14 mars.

La section de Bonne-Nouvelle a dénoncé quelques volontaires qui vendent à vil prix leurs habits & leurs armes. Sur sa demande, le conseil a arrêté que les anciens réglemens de police seroient remis en vigueur, & qu'injonction seroit faite aux fripiers, sous les peines portées par ces réglemens, d'acheter aucun effet militaire quelconque.

Chaumet a annoncé que le décret qui remet en liberté les prisonniers pour dettes, avoit eu son exécution dans le jour, & que ces malheureux étoient sortis avec des transports de joie inexprimables, en faisant retentir l'air des cris de vive la nation! vive la convention nationale! vive la république!

Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil a arrêté, 1^o. que tout citoyen arrivant à Paris sera tenu de se faire inscrire, dans le jour même de son arrivée, à la section sur l'étendue de laquelle il fixe son domicile; 2^o. qu'il

sera fait une liste de tous ces citoyens, & du lieu de leur domicile, laquelle liste sera affichée à la porte des séances de la section, avec cet avis: *Citoyens, vous êtes obligés par la loi de dénoncer toutes les omissions ou imperfections contenues dans ce tableau.*

Vingt-six individus attachés à la légation d'Espagne, y compris les cinq enfans de l'ambassadeur, ont sollicité un passeport par l'organe du maire. Le conseil a arrêté qu'il leur seroit délivré sur-le-champ.

Après une longue délibération sur la délivrance des passeports, le conseil a suspendu l'exécution d'un arrêté pris avant-hier, qui ordonnoit que les citoyens en chambres garnies seroient tenus de justifier de quittances d'imposition pour en obtenir. La décision à prendre sur cette question a été ajournée.

Les commissaires envoyés à Nantes pour porter à cette commune la réponse des Parisiens à la lettre énergique qu'elle leur avoit adressée, ont réclamé le paiement de leurs frais de voyage. Leur demande a été sur-le-champ convertie en motion, & arrêtée.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Genfonné).

Séance du vendredi 15 mars.

Chaque jour les sections de Paris viennent présenter aux mandataires du peuple les volontaires qu'elles envoient à la défense de la patrie. Hier la section des Invalides a défilé deux compagnies bien armées & bien équipées; aujourd'hui celle de la Butte-des-Moulins est venue annoncer que son contingent étoit parti en plusieurs détachemens; elle a demandé la prohibition du commerce de l'argent, auquel elle attribue la cherté excessive des denrées; elle a dénoncé aussi plusieurs abus, par exemple, le paiement complet d'un bataillon qui se trouve réduit à treize hommes; enfin elle a juré de rester inviolablement attachée à la république une & indivisible. La convention a décrété que l'adresse de cette section seroit insérée dans le bulletin; elle a chargé les comités de législation & des finances, de lui présenter lundi prochain un rapport sur le commerce de l'argent & sur les maisons de jeu.

« On vous a dénoncé, a dit Duquesnoy, l'existence d'un comité d'insurrection; mais on ne vous a pas dit où ce comité tenoit ses séances & quels étoient ses membres: si la convention veut m'entendre un moment, je vais le lui dire. Les membres de ce comité sont les agens des tyrans coalisés contre la France, les étrangers de tous les pays, les brigands que l'attrait du pillage ou de l'impunité fait affluer à Paris; enfin ce sont tous ceux chez qui ces étrangers & ces scélérats déguisés se rassemblent. Je vais vous proposer une mesure qui les atteindra tous, & qui est suffisamment autorisée par l'exemple des puissances étrangères qui ont expulsé les François de leurs états. Voici le projet que je propose:

» La convention nationale décrète que tous les étrangers & les gens sans aveu seront tenus de sortir sous 24 heures de la ville de Paris, à moins qu'ils ne soient cautionnés par deux bons citoyens de la section sur laquelle ils habitent, à défaut de quoi ils seront mis en état d'arrestation.»

Génissieux a appuyé ce projet, dont Prieur a fait sentir quelques inconvéniens, en représentant qu'il étoit facile à un étranger suspect de trouver deux citoyens qui témoigneroient verbalement en sa faveur, mais qu'il seroit très-difficile à un bon citoyen de trouver un autre homme qui voudrait le cautionner pour sa conduite passée & pour sa conduite

future. Les observations de Prieur ont déterminé la convention à renvoyer le projet de Duquesnoy à l'examen des comités de législation & de sûreté générale.

Le ministre de la marine a écrit que les citoyens récemment déportés de Saint-Douglas par ordre des commissaires civils, étoient prêts à comparoître à la barre. La convention a décrété que ces citoyens seroient entendus par le comité colonial.

Sur la motion de Dabois-Crancé, il a été décrété que les militaires blessés, qui n'auroient pu encore se procurer les pièces nécessaires pour faire régler leurs pensions, seroient reçus provisoirement l'hôtel national des invalides, & y jouiroient des mêmes avantages que les militaires qui habitent cet hôtel.

Un membre du comité de sûreté générale a annoncé que la section Poissonnière s'étoit défilée des articles de son adresse, relatifs à Dumouriez. Quant à la cravate ou flamme blanche du drapeau des volontaires, elle affirme qu'elle existoit depuis 1789, & que ce n'a été que par mégarde qu'on n'a pas changé cette flamme. La convention a passé à l'ordre du jour.

Le président a proclamé les noms des membres qui doivent composer la commission chargée de rédiger les actes d'accusation, & de correspondre avec le tribunal révolutionnaire. Les six membres de cette commission sont, Garat de Coulon, la Révelière-Lépau, Rabaut-Saint-Etienne, Delaunay, le jeune, Gomer & Bréard. Les suppléans sont, Prieur, du département de la Marne; Lindet, Thuriot, Lamarque, Charlier & Amard. — Bréard s'est excusé d'accepter la nomination, par le motif qu'il n'est pas assez familier avec les matières judiciaires: il sera remplacé par le premier suppléant, Prieur de la Marne.

Garat, ministre de la justice, est venu déclarer qu'il acceptoit sa nomination au ministère de l'intérieur. Beurnonville, en écrivant qu'il acceptoit aussi sa nomination au ministère de la guerre, annonce qu'il ne gardera cette place que jusqu'au moment où la campagne sera généralement commencée; il prie la convention de lui nommer, pour cette époque peu éloignée, un successeur auquel il promet de remettre l'administration en bon état; il s'excuse de ce qu'il ne peut venir lui-même remercier la convention, attendu qu'il est obligé de répondre à des dépêches. — Plusieurs membres ont prié le président de faire connoître ces dépêches, dans le cas où il en auroit reçu copie. Le président a déclaré qu'elles étoient sur le bureau, mais que, ne contenant aucune relation de combat, elles étoient de nature à être renvoyées immédiatement au comité de défense générale. Ce renvoi a été ordonné.

Osselin a fait décréter un grand nombre d'articles sur les émigrés.

Séance levée à cinq heures.

Fautes essentielles à corriger dans quelques numéros de la feuille d'hier, 2^e page, première colonne, article de Paris.

1^o. Ligne 38; au lieu de *aptitude*, lisez *attitude*.

2^o. Ligne 39; au lieu de *qu'elle avoit droit d'attendre*, lisez *qu'on avoit droit*.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	28 3/4 à 4.	Cadix... ..	28 liv. 7 s. à 10 s.
Hambourg.....	303 à 64.	Gènes.....	187.
Liodes.....	14 3/4.	Livourne.....	200.
Madrid.. ..	28 liv. 12 s. à 15 s.	Lyon, pay. de Janvier.	4 b.